



FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL ASSOCIATION

# FECOFA

Fondée en 1919 - Membre de la FIFA, de la CAF et de l'UNIFFAC

Tél. : (+243) 898233537

E-mail : (fecofa\_sg@yahoo.fr)

Web : www.fecofa.cd

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° FBA/SEGAL/ 008 /2019

La Fédération Congolaise de Football Association informe l'opinion sportive qu'elle a appris le 24 avril 2019, la décision du Jury Disciplinaire de la CAF, disqualifiant l'équipe nationale U-23, suite à une erreur administrative sur le joueur Arsène ZOLA KIAKU.

Sur demande des instances compétentes de la CAF, la FECOFA a fourni les éléments justificatifs à ce dossier.

Son club a été appelé à fournir également les mêmes éléments à la CAF.

Le Jury Disciplinaire vient de rendre un verdict qui met fin à la participation des Léopards U-23 aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations U-23 « Total Egypte 2019 » et une suspension à la prochaine édition de cette compétition.

De ce qui précède, la FECOFA a pris acte de cette décision de l'organe juridictionnel de la CAF.

En conséquence, le Comité Exécutif de la FECOFA vient, au cours de sa réunion de ce jour, de prendre des mesures importantes afin que pareil désagrément ne se reproduise.

Elle rend plutôt hommage aux joueurs des Léopards U-23 et à leur Staff Technique pour le brillant parcours en éliminant tous ses adversaires du premier et second tour sur terrain.

Fait à Kinshasa, le 25 avril 2019



Le Secrétaire Général a.i.,

*Muyangi Bokinda*  
**INYANGI BOKINDA**